

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SALLE

SÉANCE DU 15 MAI 2017

Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 14
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération, hors procurations : 9

Date de convocation : 09/05/2017
Date affichage convocation : 09/05/2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PIPONNIER Yves, Maire.

Membres présents :

Mr COUPAT Jean-Paul et Mme DUCLOS Nicole, Adjointes

Mmes MASULLO Brigitte, DUMONTEL Sylvie, GROS Sabrina, et BAUD Carole, Mrs ROUX Philippe et FOURCADE André

Membres excusés: Mrs DUC Mickaël, BARRAUD François (pouvoir à DUMONTEL Sylvie) et MICHON René (pouvoir à PIPONNIER Yves), Mmes DUMONTEL Marie-Claire (pouvoir à Jean-Paul COUPAT) et Elise GAUTHEY (pouvoir à Carole BAUD)

Membre absent :

Mme MOISSONNIER Annie est nommée secrétaire de séance

Mr le Maire sollicite l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Demande de subvention pour extension cimetière auprès de la MBA. Le conseil municipal accepte la demande.

Le conseil municipal approuve le compte rendu du 10 avril 2017.

AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire fait le compte rendu des conseils communautaires du 9 mars et 27 avril 2017.

A retenir que le budget 2017 s'élève à 83 576 000 € dont 56 298 000 € en section de fonctionnement et 27 278 000 € en section d'investissement.

AVENANT CONVENTION POUR TELETRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire rappelle la convention signée le 12 décembre 2011 entre la commune de La Salle et le représentant de l'état pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et informe qu'il convient de passer un avenant à la dite convention qui précisera les modalités de transmission électronique des documents budgétaires sur Actes budgétaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'avenant n°2 insérant à l'article 3.3 les Clauses relatives à la transmission électronique des documents budgétaires sur l'application Actes budgétaires.

CESSION TERRAIN CONSORTS BERTHIER

Comme suite à la demande des consorts BERTHIER sollicitant auprès de la commune de La Salle la vente d'une section de terrain communal jouxtant les parcelles B 1149 et ZC 284 d'une longueur de 47 ml sur 3.20 ml de largeur, Monsieur le Maire rappelle :

- Les délibérations du conseil municipal en date des 14 septembre et 9 novembre 2015 sollicitant le déclassement du domaine public départemental et l'intégration dans le domaine public communal d'une section départementale de terrain jouxtant les parcelles cadastrées B 1149 et ZC 284 au lieu-dit « les Cropets » ;
- Le plan de délimitation établi par le Cabinet géomètres-experts SCP MONIN-GELIN relatif à la dite section
- Le procès-verbal de remise des ouvrages établi entre le conseil départemental et la commune de LA SALLE relatif à la dite section ;

En vue de répondre favorablement à la demande d'acquisition des consorts BERTHIER, Monsieur le Maire propose de céder cette section de terrain d'une contenance de 150 m² au prix de 1 € le m².

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de céder aux consorts BERTHIER, représentés par Mr BERTHIER Henri, la section de terrain de terrain communal situé au lieu-dit « les Cropets » de 47 m de longueur sur 3.20 m de largeur d'une contenance de 150 m² au prix de 1€ le m². Il dit que tous les frais notariés seront supportés par les Consorts BERTHIER, charge Maître FAUDA Jean-Marc, Notaire à MACON de rédiger l'acte authentique et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

DEMANDE FONDS DE CONCOURS MBA POUR TRAVAUX ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Après avoir pris connaissance des modalités de répartition et d'attribution du Fonds de concours de la Communauté d'agglomération Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA) « Aide au développement local des communes membres » 2017.2019, et du règlement d'intervention N°2017.110 (R14), Monsieur le Maire présente le projet du Regroupement Pédagogique Intercommunal- RPI La Salle-Senozan relatif à la mise en accessibilité de l'école élémentaire de Senozan avec la mise aux normes des sanitaires s'élevant à 177 152.50 € HT ; Considérant que la commune de Senozan est porteuse de ce projet, et que la commune de la Salle est partenaire de ce projet ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet mise en accessibilité de l'école élémentaire de Senozan avec la mise aux normes des sanitaires d'un montant de 177 152.50 € HT ;

Il sollicite une subvention d'un montant de 10 000 € au titre des attributions de fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA) pour la réalisation des dits travaux.

DEMANDE FONDS DE CONCOURS MBA POUR EXTENSION CIMETIÈRE

Après avoir pris connaissance des modalités de répartition et d'attribution du Fonds de concours de la Communauté d'agglomération Mâconnais-Beaujolais agglomération (MBA) « Aide au développement local des communes membres » 2017-2019, et du règlement d'intervention N°2017.110 (R14), Monsieur le Maire présente le projet d'extension et d'aménagement du cimetière communal d'un montant de 175 946 € HT..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet d'extension et d'aménagement du cimetière communal d'un montant de 175 946 € HT ;

Il sollicite une subvention d'un montant de 15 290 € au titre des attributions de fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA) pour la réalisation des dits travaux.

TRAVAUX VOIRIE – CHOIX ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle les travaux de réfection de chaussée prévus au lotissement « la croze le bas ».

Trois entreprises ont été consultées et ont soumis les offres suivantes :

- EIFFAGE 15 225 € HT soit 18 270 € TTC
- EUROVIA 15 774 € HT soit 18 929 € TTC
- AXIMA 15 922 € HT soit 19 107 € TTC

Compte tenu de l'analyse de ces offres, il ressort que l'entreprise EIFFAGE a remis une offre jugée la mieux disante. Il est proposé au Conseil municipal de retenir l'entreprise EIFFAGE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 15 225 € HT soit 18 270 € TTC

DEMANDE SUBVENTION TRAVAUX VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle le projet de réfection voirie au lotissement « la croze le bas » prévu au budget 2017 pour un montant de 15 225 € HT et souligne également que ce projet pourrait être subventionné par le Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Saône-et-Loire 2020 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Saône-et-Loire 2020 » pour les travaux de voirie du lotissement « la Croze le bas » d'un montant de 15 225 € soit 18 270 € TTC.

COMPTES RENDUS RÉUNIONS

SIVOM Val de Saône-Mouge : le remplacement de Mr DOURY est en cours.

La démonstration de désherbage technique qui a eu lieu ce lundi 15 mai est satisfaisante.

Les travaux de fauchage sont en cours. Des travaux de busage sont également en cours chemin de la vernache et fossé entre propriété DUMONTEL et BERTHIER.

Fleurissement : La commission s'est réunie dernièrement. Les plantations se feront samedi matin 20 mai.

INFORMATIONS DIVERSES

La ste TDF entamera prochainement une campagne de recherche de terrain susceptible d'accueillir une infrastructure pour l'installation de nouveaux services audiovisuels ou de télécommunications.

Une réunion pour l'opération « nettoignons notre commune » est prévue le mardi 30/05/2017 avec les associations partenaires de ce projet.

La pose des panneaux « sens interdit » dans divers chemins ruraux a supprimé toute fréquentation.

A noter vraisemblablement une fuite d'eau en dalle dans le local technique. Affaire à suivre dans le cadre de la garantie décennale.

Un logement de type T3 sera disponible à la location à compter du 1^{er} août. 2017.

La remise en état de la coupe de bois « route de Choiseau » devrait se terminer fin mai.

Un camion de gravats a été déposé au lieu-dit « la montagne ».

La fête du 13 juillet au soir est reconduite dans son intégralité. La buvette sera tenue par les sapeurs-pompiers.

Un pizzaiolo sollicite un emplacement sur la commune un jour par semaine. Un avis favorable est donné à sa demande.

L'alarme de la maison de la roche sera révisée en raison de ses déclenchements répétitifs.

La séance est levée à 22h00.